



## **DELIBERATION N°2023/11/138 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Ecole intercommunale de Musique  
de Petite Camargue – Demande de  
subvention de fonctionnement au  
Conseil départemental du Gard**

Séance du 8 novembre 2023  
Date de convocation : 2 novembre 2023  
Membres en exercice : 37  
24 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

### **Absents**

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : André BRUNDU**

### **EXPOSE**

Dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques du Gard et conformément aux dispositions régissant les demandes de subventions auprès du Conseil départemental, l'assemblée délibérante entend solliciter, auprès de celui-ci, une aide de 22000,00 euros pour le fonctionnement de l'École Intercommunale de Musique de Petite Camargue en 2024.

L'aide au fonctionnement apportée par le Conseil Départemental à la Communauté de Communes de Petite Camargue pour son école intercommunale de musique soutient les innovations et les évolutions engagées dans le domaine de l'enseignement artistique pour cette rentrée 2023.

Dans la perspective de l'écriture d'un nouveau projet d'établissement pour la rentrée 2024, l'école de musique intercommunale a développé son offre d'enseignements dans le domaine des pratiques collectives, de la pédagogie de groupe et de la formation musicale collective. Ces enseignements viennent enrichir et structurer le parcours artistique de chaque élève, en particulier pour les enfants et les grands élèves engagés dans un parcours de formation. L'accroissement des enseignements en pratiques collectives s'est accompli sans changements de politique tarifaire.

La création de nouveaux cours et de formation musicale collective s'est faite également au bénéfice des antennes de l'école de musique renforçant ainsi l'accessibilité de l'école de musique pour le public de chaque commune. Ce projet dans le domaine collectif se manifestera également par une offre renouvelée et augmentée de la saison artistique et des spectacles portés par l'établissement en direction du public de la Communauté de communes.

Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental des enseignements artistiques, l'école de musique intercommunale de Petite Camargue sollicitera aussi pour le même exercice une seconde demande de subvention dans le cadre de l'aide au projet. L'école de musique propose de porter un projet de collaboration inter établissements dans le champ des musiques actuelles en partenariat avec l'école intercommunale du Pays de Sommières et l'école de musique du Grau du Roi.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Culture et traditions » du 18 octobre 2023 ;

**Vu** l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023 ;

**Considérant** que ce projet est éligible à la demande de subvention du Conseil départemental du Gard ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- de SOLLICITER auprès du conseil Départemental du Gard, une subvention de 22000,00 euros dans le cadre du Budget de fonctionnement de l'école de musique pour l'année 2024 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023\_11\_138-DE